

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PRIVAS CENTRE ARDECHE
COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 AVRIL 2017 A 18 H 30 A LES OLLIERES SUR EYRIEUX**

Présents :

Hélène BAPTISTE, Elisabeth BEUDOT, Noël BOUVERAT, Corinne DJOUHRI, Christian DUMORTIER, Sandrine FAURE, Philippe FINIELS, Bernadette FORT, Brigitte FRAISSE, Michel GEMO, Gérard GLORIEUX, Corinne LAFFONT, Nathalie MALET TORRES, Nicole MARTIN, Marie-France MULLER, Laetitia SERRE, Elisabeth TERRASSE.

Excusés :

Christian ALIBERT, Edwige BACHER, Catherine BONHUMEAU ayant donné pouvoir à Sandrine FAURE, Patricia BRUN, Michel CIMAZ ayant donné pouvoir à Gérard GLORIEUX, Laetitia CURE, Mickael DURAND ayant donné pouvoir à Brigitte FRAISSE, Marie-Françoise LANOOTE ayant donné pouvoir à Noël BOUVERAT, Roger MAZELLIER ayant donné pouvoir à Bernadette FORT, Bernard NOUALY, Guy PATRIARCA ayant donné pouvoir à Corinne DJOUHRI, Jean-Michel PAULIN ayant donné pouvoir à Hélène BAPTISTE, Marie-Dominique ROCHE, Alain SALLIER, François VEYREINC, Yvon VIALAR ayant donné pouvoir à Laetitia SERRE.

Secrétaire de séance :

Olivier LEVENT (Directeur du CIAS).

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 25

Ordre du jour :

1- Validation du compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du CIAS Privas Centre Ardèche du 8 décembre 2016

N'appelant pas de remarque, le compte-rendu est adopté.

2- Budget primitif 2017

Laetitia Serre introduit la rencontre en rappelant que cette année est une année de transition pour le CIAS qui a étendu son périmètre sur le CIAS du Pays de Vernoux. Il n'y pas de changement notable dans le sens où le fonctionnement des deux établissements était assez semblable. La volonté est néanmoins de réorganiser le CIAS

suite à cette évolution de périmètre et de mener le travail nécessaire afin de redéfinir la compétence sociale d'intérêt communautaire, ceci assez rapidement pour que les actions s'exercent sur l'ensemble du territoire. Le développement social est ici considéré comme un facteur de dynamisme, d'attractivité avec une approche participative du conseil d'administration du CIAS pour construire ensemble le territoire. Le CIAS comprend une centaine d'agents, certains sont agents CIAS d'autres sont mis à disposition par la Communauté d'agglomération. Il y a de nombreuses mutualisations : le pôle ressources, les instances paritaires, les locaux...

L'enjeu pour le CIAS est de poursuivre et développer son travail au plus près des habitants en s'appuyant sur les pôles de proximité, les CCAS et le réseau associatif qui met en œuvre des actions et projets liés aux attributions du CIAS.

Dans un contexte économique incertain, le budget 2017 s'est construit dans un objectif de maîtrise des dépenses avec une culture de la ressource renforcée. Le Conseil d'administration a pu échanger sur ces sujets lors du débat d'orientation budgétaire du 31 mars.

TOTAL PAR CHAPITRE				
FONCTIONNEMENT				
Total des dépenses	3 276 562,00 €	100%	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
011 - Charges à caractère général	780 300,00 €	23,81%	3 201 075,30 €	75 486,70 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 338 922,30 €	40,86%	1 338 922,30 €	
022 - Dépenses imprévues	6 439,00 €	0,20%	6 439,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	33 562,00 €	1,02%		33 562,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 924,70 €	1,28%		41 924,70 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 089 214,00 €	32,83%	1 089 214,00 €	
66 - Charges financières	4 500,00 €	0,14%	4 500,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	1 700,00 €	0,05%	1 700,00 €	
Total des recettes	3 276 562,00 €	100%	3 256 747,54 €	19 814,46 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	440 272,41 €	13,44%	440 272,41 €	
013 - Atténuations de charges	63 395,00 €	1,93%	63 395,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 814,46 €	0,60%		19 814,46 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	803 100,00 €	24,51%	803 100,00 €	
74 - Dotations, subventions et participations	1 930 468,00 €	58,92%	1 930 468,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante	14 112,13 €	0,43%	14 112,13 €	
77 - produits exceptionnels	5 400,00 €	0,16%	5 400,00 €	
INVESTISSEMENT				
Total des dépenses	127 421,00 €	100%	107 606,54 €	19 814,46 €
001 Sode d'exécution de la section d'investissement reporté	35 561,03 €	27,91%	35 561,03 €	
020 - Dépenses imprévues	1 000,00 €	0,78%	1 000,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 814,46 €	15,56%		19 814,46 €
16 - Emprunts et dettes	10 640,00 €	8,36%	10 640,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €		0,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	60 405,51 €	47,41%	60 405,51 €	
Total des recettes	127 421,00 €	100%	51 934,30 €	75 486,70 €
021 Virement de la section de fonctionnement	33 562,00 €	26,34%		33 562,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 924,70 €	32,90%		41 924,70 €
10 - Dotations fonds divers et réserves	37 784,72 €	29,66%	37 784,72 €	
13 - Subventions d'investissement	14 149,58 €	11,10%	14 149,58 €	
TOTAL DEPENSES	3 403 983,00 €	100%	3 308 681,84 €	95 301,16 €
TOTAL RECETTES	3 403 983,00 €	100%	3 308 681,84 €	95 301,16 €

TOTAL PAR SERVICE

BUDGET DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	%	RECETTES	%	
Général	316 648,00 €	9,66%	1 361 091,00 €	41,54%
Petite enfance	1 306 233,00 €	39,87%	1 296 453,00 €	39,57%
Enfance - jeunesse	1 050 466,00 €	32,06%	156 300,00 €	4,77%
Portage de repas à domicile	550 915,00 €	16,81%	460 018,00 €	14,04%
Information - accès aux droits	52 310,00 €	1,60%	2 700,00 €	0,08%
TOTAL	3 276 562,00 €	100,00%	3 276 562,00 €	100,00%
BUDGET D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES	%	RECETTES	%	
Général	63 971,00 €	50,20%	113 271,42 €	88,90%
Petite enfance	27 620,00 €	21,66%	0,00 €	
Enfance - jeunesse	6 020,00 €	4,72%	0,00 €	
Portage de repas à domicile	28 810,00 €	22,61%	14 149,58 €	11,10%
Information - accès aux droits	1 000,00 €	0,78%		
TOTAL	127 421,00 €	100,00%	127 421,00 €	100,00%
TOTAL DEPENSES			TOTAL RECETTES	
3 403 983,00 €			3 403 983,00 €	

Il convient de noter la subvention d'équilibre sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche d'un montant de 837 412 euros.

Malgré l'intégration des dépenses et recettes du CIAS du Pays de Vernoux, le montant de cette subvention est en diminution par rapport à l'exercice antérieur (pour mémoire 2 626 479 € pour la Communauté d'agglomération et 253 802 € pour la Communauté de communes du Pays de Vernoux) du fait :

- de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2016 par le CIAS Privas Centre Ardèche (423 300 €) et le CIAS du Pays de Vernoux (16 971 €) ;
- de la fin du remboursement par le CIAS au budget principal CAPCA des charges de personnel et frais assimilés des structures multi-accueil Marmobiles, Crescendo, Arc en Ciel, Coccinelles et du relais d'assistant maternels Les Coccinelles (montant évalué en 2017 à 1 611 740 €) ; un avenant à la convention de mise à disposition des services petite enfance sera proposé en ce sens.

Nathalie MALET TORRES souhaiterait avoir la liste des associations soutenues.

Laetitia SERRE indique qu'en 2016, les deux CIAS avaient leurs propres orientations et ont pu soutenir un certain nombre d'actions au regard de leurs attributions. Elle rappelle par ailleurs la délibération n°2017_31MARS_05 portant sur une avance de subventions pour les 11 associations menant des actions sous compétences petite enfance, enfance et jeunesse. Des enveloppes sont inscrites au budget pour les associations menant des actions plus ponctuelles (15 000 €) et pour la mise en place d'un appel à projets sur le soutien à la fonction parentale.

Elle propose lors d'une prochaine rencontre de réaliser une présentation, par thématique, des liens partenariaux répartis sur le territoire et de rappeler les éventuels financements apportés par le CIAS.

Corinne DJOUHRI considère que le budget 2017 est un budget de transition. Pour une bonne lecture et appréhension des évolutions, elle souhaiterait en 2018 que l'on puisse présenter le prochain budget associé à la présentation du budget 2017.

Nathalie MALET TORRES propose que les administrateurs puissent avoir une présentation, par service, du nombre d'agents qui sont déployés par le CIAS ou la Communauté d'agglomération.

Laetitia SERRE présente le montant de la subvention d'équilibre sollicitée auprès du Conseil d'administration de la Communauté d'agglomération. Elle représente 24.8 % du budget primitif total.

Noël BOUVERAT souhaite connaître les perspectives de maintien des aides de la CAF dans les prochaines années.

Laetitia SERRE précise que le CEJ a été renouvelé en 2015 et va porter jusqu'à fin 2018. La Communauté d'agglomération, signataire du CEJ, va intégrer rapidement les actions, préinscrites au CEJ du Pays de Vernoux. Cela permettra notamment de les prolonger d'une année supplémentaire. Au-delà de cette période, nous avons peu de visibilité car la CNAF va réviser la convention d'objectifs et de gestion (COG) avec l'Etat.

Philippe FINIELS confirme que la CAF est un très bon partenaire qui est très à l'écoute et a été très aidant auprès du CIAS du Pays de Vernoux.

Laetitia SERRE suggère également une présentation des actions lors de leur intégration officielle au CEJ de la CAPCA. De plus, elle insiste sur l'importance du projet AJIR (Ardèche Jeunesse Innovation, Ruralité) porté par le Département et soutenu par l'Etat. Cela va être un formidable accélérateur pour la politique jeunesse.

Il est précisé que la subvention d'équilibre reste au service général afin de mieux appréhender le reste à charge pour le CIAS dans le coût de chaque service (26 répartis en 5 grandes familles : général, petite enfance, enfance jeunesse, portage de repas à domicile, information - accès aux droits).

Elle s'appuie sur la Prestation du CEJ (PSEJ) versée à la Communauté d'agglomération et les attributions de compensations des communes calculées par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors des transferts de compétences vers l'intercommunalité.

Brigitte FRAISSE insiste sur l'importance d'avoir une comptabilité analytique tant pour les services que les administrateurs.

Noël BOUVERAT confirme que c'est essentiel.

Il est rappelé que le gros investissement est porté par la Communauté d'agglomération ; le CIAS porte l'investissement lié au fonctionnement quotidien.

Laetitia SERRE rappelle l'intérêt des approches transversales avec les autres pôles de la Communauté d'agglomération intégrant la culture, les transports, le sport...

Ceci exposé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,

- Vu l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-05-0004 du 05 décembre 2016 portant constitution d'une nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche à compter du 1er janvier 2017 ;

- Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors du Conseil d'administration du 31 mars 2017,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2017 du CIAS Privas Centre Ardèche, présenté par chapitre, d'un montant de 3 276 562 euros pour la section de fonctionnement et 93 860 euros pour la section d'investissement,

- Sollicite une subvention d'équilibre de 837 412 euros auprès de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche,

- Dit la nécessité de réaliser un avenant à la convention de mise à disposition des services petite enfance entre la Communauté d'agglomération et le CIAS.

3- Questions diverses

Noël BOUVERAT demande si toutes les crèches vont prendre en charge les repas.

Hélène BAPTISTE affirme qu'à ce jour le multi-accueil Les Marmobles fabrique des repas pour lui-même et Crescendo. Sur Arc en ciel, un prestataire extérieur apporte les repas. Sur les 4 autres structures plus petites, ce sont les parents qui les fournissent. Mais une réflexion est en cours, en lien avec les familles, pour étudier la possibilité de prendre en charge les repas. Cela peut entraîner des modifications importantes dans les équipements et générer des surcoûts compensés en partie par une Prestation sociale unique bonifiée.

Sur le pôle petite enfance en cours de construction à Chomérac, les repas devraient être fournis à l'ouverture de ce nouvel établissement.

Fin de la séance à 19h30.